

Je prépare

MON CONCOURS

2024

EPPA

Concours Infirmier militaire

**RÉUSSIR TOUTES LES ÉPREUVES
POUR ENTRER À L'ÉCOLE DU PERSONNEL
PARAMÉDICAL DES ARMÉES**

Antoine Broudin

Sylvain Monnier

Corinne Pelletier

Charlotte Rousseau

DUNOD

La référence pour entrer dans le paramédical

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2023

11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-085893-4

Table des matières

PARTIE 1	De candidat à infirmier militaire	1
<i>Chapitre 1</i>	Le concours	2
	1 Quels sont les candidats concernés ? _____	2
	2 Quelles sont les épreuves de sélection ? _____	3
	3 Comment s'inscrire au concours EPPA ? _____	5
	4 Comment connaître les dates des concours ? _____	5
	5 Comment est arrêtée la liste des admis ? _____	5
<i>Chapitre 2</i>	La formation	7
	1 Quel est le programme des études infirmières ? _____	7
	2 Quelle est l'organisation des études infirmières ? _____	8
	3 Comment s'effectue l'attribution de crédits européens ? _____	10
	4 Comment se déroule la formation clinique ? _____	10
	5 Comment serez-vous évalué au cours et à la fin de la formation infirmière ? _____	10
	6 Comment se fait le passage de 1 ^{re} en 2 ^e année et de 2 ^e en 3 ^e année ? _____	11
	7 Pouvez-vous interrompre vos études ? _____	11
	8 Dans quelles conditions se déroule la formation des élèves sous-officiers ? _____	11
<i>Chapitre 3</i>	La profession	13
	1 Quel est le rôle d'un(e) infirmier(ère) militaire ? _____	13
	2 Quelle est la durée de l'engagement militaire ? _____	13
	3 Quels sont les modes d'exercice de l'infirmier militaire ? _____	13
	4 Quelles sont les principales qualités de l'infirmier militaire ? _____	14
	5 Quelles sont les évolutions de carrière possibles ? _____	15
	6 Quel est le salaire d'un infirmier militaire ? _____	16

PARTIE 2	Culture générale	17
Chapitre 1	Présentation de l'épreuve et conseils généraux	18
	1 Le cadre de l'épreuve	18
	2 Le format de l'épreuve	18
	3 Les typologies de question	18
	4 Les capacités évaluées par l'épreuve	19
	5 Le respect des consignes	20
	6 Optimiser la lecture et la compréhension du texte	20
	7 La gestion de son temps	21
	8 L'utilisation du brouillon	21
	9 L'entraînement et la régularité du travail	21
Chapitre 2	S'approprier la méthodologie	22
	1 Lire et comprendre le texte	22
	2 Lire et comprendre les questions	27
	3 Organiser et structurer les réponses	30
	4 L'introduction et la conclusion	31
	5 Rédiger les réponses	31
Chapitre 3	La santé et la santé publique	34
	1 La « santé »	34
	2 La « santé publique »	34
	3 Les déterminants de santé d'une population	35
	4 La prévention	35
Chapitre 4	La santé de la population en France	37
	1 Les indicateurs de santé	37
	2 L'espérance de vie	37
	3 La mortalité	38
	4 La natalité, la mortalité infantile et maternelle	39
	5 La santé des enfants	40
	6 Les personnes âgées	40
Chapitre 5	Le surpoids, l'obésité et l'alimentation	41
	1 Surpoids et obésité	41
	2 Société et alimentation	43

Chapitre 6	Les accidents et les conduites à risque	44
	1 Les conduites à risque	44
	2 Les accidents de la vie courante (AcVC)	45
Chapitre 7	Le système sanitaire français	46
	1 Organisation du système sanitaire en France	46
	2 L'hôpital	48
	3 Des évolutions récentes de notre système de santé	48
Chapitre 8	Les maladies cardiovasculaires (MCV)	50
	1 Les principales MCV	50
	2 Facteurs et conséquences	50
Chapitre 9	Le cancer	51
	1 Définition et chiffres	51
	2 Les principaux cancers	51
	3 Les facteurs favorisant le cancer	52
	4 Les traitements	52
Chapitre 10	Les maladies mentales ou troubles mentaux	54
	1 Définitions et chiffres	54
	2 La dépression	54
	3 Les troubles du comportement alimentaire	55
	4 Les troubles de la personnalité	56
	5 Les traitements	56
	6 Une dégradation de la santé mentale depuis le Covid-19	56
	7 Des mesures de prévention et des dispositifs nouveaux	57
Chapitre 11	Les maladies infectieuses	58
	1 Les virus saisonniers d'hiver	58
	2 La tuberculose	59
	3 La pneumonie	59
Chapitre 12	Les IST et le SIDA	60
	1 Les infections sexuellement transmissibles (IST)	60
	2 Le virus d'immunodéficience humaine (VIH)	60
	3 Les autres IST répandues en France	61
	4 Les solutions	62

Chapitre 13	Les toxicomanies	63
	1 Le tabac	63
	2 L'alcool	64
	3 Les drogues	65
Chapitre 14	Les lois de bioéthique	67
	1 Définition de la bioéthique	67
	2 Les lois de bioéthique	67
Chapitre 15	Les dons d'organes, de sang et les greffes	69
	1 Les dons d'organes	69
	2 Les dons de sang	71
Chapitre 16	La procréation, les tests génétiques et le clonage	72
	1 La procréation médicalement assistée (PMA)	72
	2 Les tests génétiques et la manipulation du vivant	73
	3 Le clonage	74
Chapitre 17	La fin de vie et l'euthanasie	76
	1 Les soins palliatifs	76
	2 L'euthanasie et le suicide assisté	77
Chapitre 18	Le handicap	79
	1 Une reconnaissance progressive de la personne handicapée	79
	2 La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances	80
	3 Problématiques actuelles	80
	4 Dispositifs de prise en charge et solutions	81
Chapitre 19	La maltraitance	83
	1 Violence ou maltraitance ?	83
	2 La maltraitance faite aux enfants	83
	3 La maltraitance faite aux adultes vulnérables	84
	4 Les maltraitements institutionnelles	84
Chapitre 20	La protection sociale en France	85
	1 Notre système de protection sociale	85
	2 Les problématiques actuelles	86

Chapitre 21	Les inégalités femmes/hommes	88
	1 Les causes des inégalités femmes/hommes	88
	2 Des inégalités généralisées ?	89
	3 Problématiques actuelles	90
Chapitre 22	Les violences conjugales	91
	1 Définir les violences conjugales	91
	2 Ampleur du phénomène en France	92
	3 Problématiques actuelles	92
	4 Les mesures de lutte contre les violences	93
	5 faites aux femmes	93
Chapitre 23	La sexualité, la contraception et l'IVG	94
	1 La sexualité	94
	2 La contraception	94
	3 L'interruption volontaire de grossesse (IVG)	95
Chapitre 24	L'enfance et l'adolescence	97
	1 L'enfance	97
	2 L'adolescence	98
Chapitre 25	La vieillesse et le vieillissement	100
	1 Vieillesse et société	100
	2 Problématiques actuelles	100
	3 Solutions et dispositifs de prise en charge	102
Chapitre 26	Notions fondamentales en sciences humaines et sociales	103
	1 Les notions issues de la psychologie	103
	2 Les notions issues de la sociologie et de l'anthropologie	104
PARTIE 3	Mathématiques	105
Chapitre 1	Numération	106
	1 Les nombres entiers	106
	2 Les nombres décimaux	106
	3 Les nombres rationnels	106
	4 Les nombres réels	107
	5 Les nombres premiers	107

Chapitre 2	Multiplés, divisibilité	108
	1 Divisibilité	108
	2 PGCD et PPCM	110
	3 Tables de multiplication, carrés et cubes parfaits	111
Chapitre 3	Les opérations	112
	1 L'addition	112
	2 La soustraction	113
	3 La multiplication	114
	4 La division	116
	5 Priorités opératoires	117
Chapitre 4	Les fractions	118
	1 Le principe	118
	2 Simplifier une fraction	118
	3 Additionner et soustraire	119
	4 Multiplier et diviser des fractions	119
	5 Utiliser l'écriture fractionnaire	120
Chapitre 5	Puissances et racines	121
	1 Puissances	121
	2 Racines	123
Chapitre 6	Les moyennes	125
	1 Moyenne arithmétique	125
	2 Moyenne pondérée	126
Chapitre 7	Proportionnalité	128
	1 Définition	128
	2 Utiliser un tableau de proportionnalité	128
	3 Applications classiques	129
	4 Proportionnalité inverse et composée	131
Chapitre 8	Les pourcentages	134
	1 Une proportion à plusieurs écritures	134
	2 Calculer un pourcentage	134
	3 Utiliser les pourcentages	135
	4 Applications courantes	139
	5 Aide-mémoire	140

Chapitre 9	Calcul littéral	142
	1 Calculer avec des lettres	142
	2 Équations	144
	3 Systèmes d'équations	148
Chapitre 10	Système horaire, vitesse et débit	152
	1 Exprimer une durée	152
	2 Vitesses	154
	3 Débit	161
Chapitre 11	Grandeurs, unités et conversions	163
	1 Grandeurs et unités	163
	2 Conversions	164
Chapitre 12	Concentration, dilution et calcul de dose	167
	1 Rappels de chimie	167
	2 La dilution	169
	3 Introduction aux calculs de doses	170
Chapitre 13	Probabilités et problèmes de dénombrement	171
	1 Probabilités	171
	2 Dénombrement	176
Chapitre 14	Géométrie	182
	1 Rappels	182
	2 Formulaire	184
PARTIE 4	Entretien oral	187
Chapitre 15	Connaître le déroulement de l'oral d'admission	188
	1 Comment se déroule l'épreuve orale ?	188
	2 Quelles sont les attentes du jury ?	189
	3 Quelle est la composition du jury de sélection ?	189
	4 Quelle est la notation appliquée ?	190
	5 Faut-il craindre le jury ?	190
Chapitre 16	Réussir l'exposé sur un thème sanitaire ou social	191
	1 Comment se déroule l'épreuve orale ?	191
	2 Quels sont les thèmes abordés ?	192
	3 Quelle méthodologie appliquer pour réussir son exposé ?	193
	4 Comment répondre aux questions du jury ?	200

Chapitre 17	Réussir l'entretien de motivation	202
	1 Comment préparer sa présentation (recrutement semi-direct) ?	202
	2 Comment se déroule l'entretien de motivation ?	206
	3 Comment préparer l'entretien de motivation ?	206
Chapitre 18	Répondre aux principales questions du jury	211
	1 La motivation	211
	2 Les connaissances professionnelles	213
	3 Le projet professionnel	214
	4 Les questions personnelles	215
	5 Les autres questions	216
Chapitre 19	Se montrer sous son meilleur jour	218
	1 Votre présentation	218
	2 Votre attitude générale	219
	3 Votre posture	220
	4 Votre gestuelle	222
PARTIE 5	Sport	223
Chapitre 1	Présentation des épreuves sportives	224
	1 Épreuve n° 1 : course à pied	224
	2 Épreuve n° 2 : tractions ou suspension à la barre fixe	225
	3 Épreuve n° 3 : gainage abdominal	226
	4 Épreuve n° 4 : natation	227
Chapitre 2	Préparation des épreuves	229
	1 Épreuve n° 1: course à pied	229
	2 Épreuve n° 2 : tractions ou suspension à la barre fixe	232
	3 Épreuve n° 3 : gainage abdominal	233
	4 Épreuve n° 4 : natation	234
	5 Agencement de tous les entraînements	235
Chapitre 3	Le jour J	236
	1 Le sommeil	236
	2 L'alimentation	236
	3 L'hydratation	236
	4 Pendant les épreuves	236

PARTIE 6	Concours blancs corrigés	237
Sujet 1 :	Culture générale	238
Sujet 2 :	Culture générale	245
Sujet 3 :	Culture générale	251
Sujet 4 :	Mathématiques	257
Sujet 5 :	Mathématiques	263
Sujet 6 :	Mathématiques	269

DE CANDIDAT À INFIRMIER MILITAIRE

Partie

1

1	▀ Le concours	2
2	▀ La formation	7
3	▀ La profession	13

1 Quels sont les candidats concernés ?

Les conditions d'admission des élèves à l'école du personnel paramédical des armées en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier sont définies par un décret n° 2016-422 du 8 avril 2016 :

1° Par concours sur épreuves ouverts aux candidats âgés de 17 ans à 23 ans au plus :

- titulaires du baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et aux cadres d'emplois de la fonction publique ;
- futurs bacheliers sous réserve qu'ils fournissent les résultats du baccalauréat au plus tard le dernier jour des épreuves orales du concours ;
- titulaires d'un titre admis en dispense du baccalauréat en application des articles L. 612-3 et D. 612-9 et suivants du Code de l'éducation ;

2° Par concours sur épreuves ouverts aux élèves médecins, pharmaciens, vétérinaires et chirurgiens-dentistes des écoles du service de santé des armées ou anciens élèves ayant quitté ces mêmes écoles depuis moins d'un an à la date du concours et âgés de 24 ans au plus ;

3° Par concours sur épreuves ouverts aux étudiants régulièrement inscrits dans un institut de formation en soins infirmiers, la limite d'âge prévue au 1° étant augmentée du nombre d'années d'études de soins infirmiers validées par les intéressés ;

4° Par concours sur épreuves ouverts aux militaires non officiers âgés de 32 ans au plus, titulaires soit de l'un des diplômes mentionnés au 1° et réunissant au minimum trois ans de service militaire, soit du diplôme d'État d'aide-soignant et justifiant au minimum de trois ans d'exercice en cette qualité et de cinq ans de service militaire ;

5° Par concours sur épreuves ouverts aux fonctionnaires âgés de 29 ans au plus et titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant :

- titulaires de l'un des diplômes mentionnés au 1° et réunissant au minimum trois ans de services publics ;
- justifiant au minimum de trois ans d'exercice en qualité d'aide-soignant et de cinq ans de services publics dans le domaine médico-social dans les autres cas.

Les candidats sont de nationalité française, ont effectué leur journée d'appel (Journée défense et citoyenneté), doivent jouir de ses droits civiques et satisfaire les conditions requises d'aptitude physique reconnues médicalement.

Le nombre de places ouvertes au concours est fixé chaque année par arrêté conjoint du ministre de la Défense et du ministre chargé de la Santé. Les places sont donc limitées.

Les épreuves de sélection se déroulent une fois par an, en début d'année.

**Attention**

Aucun candidat ne peut se présenter plus de trois fois au même concours.

2 Quelles sont les épreuves de sélection ?

Les épreuves de sélection du concours d'infirmier militaire se composent de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves d'admission.

2.1 Épreuves d'admissibilité

Contenu	Durée	Coefficient
<p>Épreuve de culture générale : à partir d'un texte traitant d'une question d'ordre sanitaire et social, il s'agit de produire un rédactionnel et de répondre à des questions.</p> <p>Cette épreuve permet d'apprécier les qualités rédactionnelles des candidats, leur aptitude au questionnement, à l'analyse, à l'argumentation et leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.</p>	2 heures	5 Noté sur 20
<p>Épreuve de mathématiques : les exercices proposés supposent la maîtrise de notions mathématiques de base, telles que les quatre opérations, les décimales, les fractions, les pourcentages, les grandeurs et mesures (longueur, masse, durée), les conversions et la résolution d'un problème en plusieurs étapes.</p>	1 heure	4 Noté sur 20

Sont dispensés des épreuves écrites d'admissibilité les candidats qui présentent :

- les concours prévus aux 1^o et 2^o de l'article 1^{er} du décret du 8 avril 2016 évoqué au point précédent et qui ont validé, à la date de présentation de ces concours, les unités d'enseignement de la première année commune des études de santé ;
- les concours prévus au 3^o de l'article 1^{er} du décret du 8 avril 2016 et qui ont validé, à la date de présentation de ces concours, les unités d'enseignement de la première année ou des deux premières années de scolarité en institut de formation en soins infirmiers.

Pour être admissibles, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 90 sur 180 aux deux épreuves. **Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.**

2.2 Épreuves d'admission

Contenu	Durée	Coefficient
<p>Épreuve sportive : course à pied, gainage abdominal, des tractions (M) ou suspension barre fixe (F) et natation.</p> <p>Elle a pour finalités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer d'un niveau minimum en sport des candidats pour intégrer l'institution militaire ; • vérifier la capacité et la volonté du candidat à se préparer physiquement ; • lui faire prendre conscience que la pratique du sport fait partie intégrante du métier de militaire. <p>Le barème des épreuves est présenté dans l'arrêté du 4 février 2020 modifiant l'arrêté du 21 février 2019 relatif aux concours d'admission à l'école du personnel paramédical des armées et à l'accès à la formation au diplôme d'État d'infirmier du ministère des Armées.</p>		2 Noté sur 20
<p>Oral d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les candidats qui présentent les concours prévus aux 1°, 2° et 3° de l'article 1er du décret du 8 avril 2016, l'entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier leur aptitude à suivre la formation, leurs motivations, leur aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire et leur projet professionnel au sein de l'institution ; • pour les candidats qui présentent les concours prévus aux 4° et 5° de l'article 1er du décret du 8 avril 2016, l'entretien porte sur leur expérience professionnelle. Il est destiné à apprécier l'aptitude de ces candidats à valoriser leur expérience professionnelle, à suivre la formation, à évaluer leurs motivations et leur aptitude à servir en qualité d'infirmier militaire ou à suivre une carrière de militaire infirmier et de technicien des hôpitaux des armées. 	30 minutes dont 10 minutes de préparation	9* ou 18** Noté sur 20

* Pour les candidats non dispensés des écrits d'admissibilité.

** Pour les candidats dispensés des écrits d'admissibilité.

Pour se présenter aux épreuves sportives d'admission, chaque candidat doit présenter un certificat médical attestant l'absence de contre-indication aux activités physiques et sportives des épreuves d'admission, délivré par un médecin de son choix et datant de moins de trois mois. En cas de contre-indication définitive, le candidat ne peut pas se présenter aux épreuves orales et sportives d'admission.

Les candidats de la Légion étrangère et de la BSPP (Brigade de sapeurs-pompiers de Paris) sont exemptés des épreuves sportives.

Pour être admis au concours EPPA, les candidats doivent obtenir une moyenne de leurs notes à l'ensemble des épreuves au moins égale à 10 sur 20.

Les relevés de notes aux épreuves de sélection seront mis à disposition dans la rubrique « Mes documents » sur l'espace personnel Cyclades des candidats, plate-forme de gestion des concours et des examens, gérée par la ministère de l'Éducation.

3 Comment s'inscrire au concours EPPA ?

L'inscription au concours se fait en ligne, chaque année à partir de novembre, sur le site du SIEC (Service interacadémique des examens et des concours) du ministère de l'Éducation nationale : <https://siec.education.fr>, rubrique « Autres ministères – concours du service de santé des armées ».

La procédure débute par la création d'un compte personnel Cyclades : le candidat renseigne un ensemble de rubriques et génère, une fois terminé, un numéro d'inscription à conserver précieusement.

Elle se poursuit en remplissant un dossier d'inscription disponible dans la rubrique « Concours – recrutements autres ministères » en ayant pris soin de sélectionner le recrutement infirmier militaire. Des pièces justificatives seront à télécharger et à déposer sur le même espace dans la rubrique « Mes justificatifs ».

Soyez rigoureux et rappelez-vous que tout dossier incomplet a peu de chances d'être pris en compte.

Une fois inscrit, les convocations des candidats aux épreuves de sélection seront mises à disposition dans la rubrique « Mes documents » sur leur espace personnel Cyclades.

4 Comment connaître les dates des concours ?

La période d'inscription et les dates des épreuves sont communiquées sur le site du SIEC (Service interacadémique des examens et des concours) du ministère de l'Éducation nationale : <https://siec.education.fr>, rubrique « Autres ministères – concours du service de santé des armées ».

5 Comment est arrêtée la liste des admis ?

À l'issue des épreuves d'admission, le jury établit une liste de classement des candidats admis par ordre de mérite pour chacun des concours prévus à l'article 1^{er} du décret du 8 avril 2016. Chaque liste de classement comprend une liste principale et, le cas échéant, une liste complémentaire.

La liste de classement est établie par le jury au vu du total des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

En cas d'égalité de points, les candidats sont départagés selon l'ordre de priorité suivant :

- les candidats ayant bénéficié d'une dispense des épreuves d'admissibilité ;
- les candidats ayant obtenu le plus haut total de points aux épreuves d'admissibilité, dans le cas où aucun des candidats à départager n'a été dispensé de ces épreuves ;

- les candidats ayant obtenu le plus de points à l'épreuve d'oral d'admission dans le cas où les conditions des a et b ci-dessus n'ont pas permis de départager les candidats.

Les candidats admis figurant sur les listes principales sont convoqués individuellement par le service de santé des armées pour rejoindre l'école du personnel paramédical des armées.

Les candidats figurant sur les listes complémentaires sont convoqués individuellement par le service de santé des armées dans l'ordre de leur classement, en remplacement des candidats admis démissionnaires, s'étant désistés, ayant fait l'objet d'une décision d'inaptitude médicale permanente ou ne réunissant pas les conditions de diplômes et d'ancienneté d'exercice.

1 Quel est le programme des études ?

L'admission à l'école du personnel paramédical des armées entraîne automatiquement l'admission dans l'un des instituts de formation en soins infirmiers conventionnés avec le ministère de la Défense.

Les élèves de l'EPPA suivent à la fois une formation militaire et un cursus infirmier.

1.1 La formation militaire

La formation militaire et spécialisée (FMS) dispensée au sein de l'EPPA prépare les incorporés à leur niveau et milieu d'emploi. Elle représente 1 100 heures dispensées sous forme de cours magistraux, conférences, travaux pratiques, séances d'entraînement physique et sportif, séances de tir et exercices de terrain.

Elle permet l'acquisition de connaissances et de compétences relatives au commandement d'équipes pluriprofessionnelles et à l'exercice des prérogatives d'un sous-officier infirmier militaire.

1.2 Le cursus infirmier

Le programme des études en soins infirmiers est fixé par un arrêté du 31 juillet 2009.

La formation est centrée sur l'acquisition des compétences infirmières conformément à l'intégration des études dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) donnant lieu à l'obtention de crédits européens (ECTS ou European Credits Transfert System). Elle intègre des unités d'enseignement articulant savoirs scientifiques et savoirs professionnels.

► Les dix compétences à acquérir par les futurs infirmiers

Cinq compétences spécifiques à la profession d'infirmier	Cinq compétences communes à d'autres professionnels de santé
1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

L'acquisition des compétences, actes, activités et techniques de soins, se fait progressivement tout au long de la formation, selon les étapes suivantes :

- en fin de première année, l'acquisition de l'ensemble des éléments qui composent la compétence 3 ;
- en fin de deuxième année, l'acquisition de la moitié au moins des éléments des compétences 2, 4, 5, 6 et 9 ;
- lors du dernier stage, l'acquisition des éléments de l'ensemble des compétences.

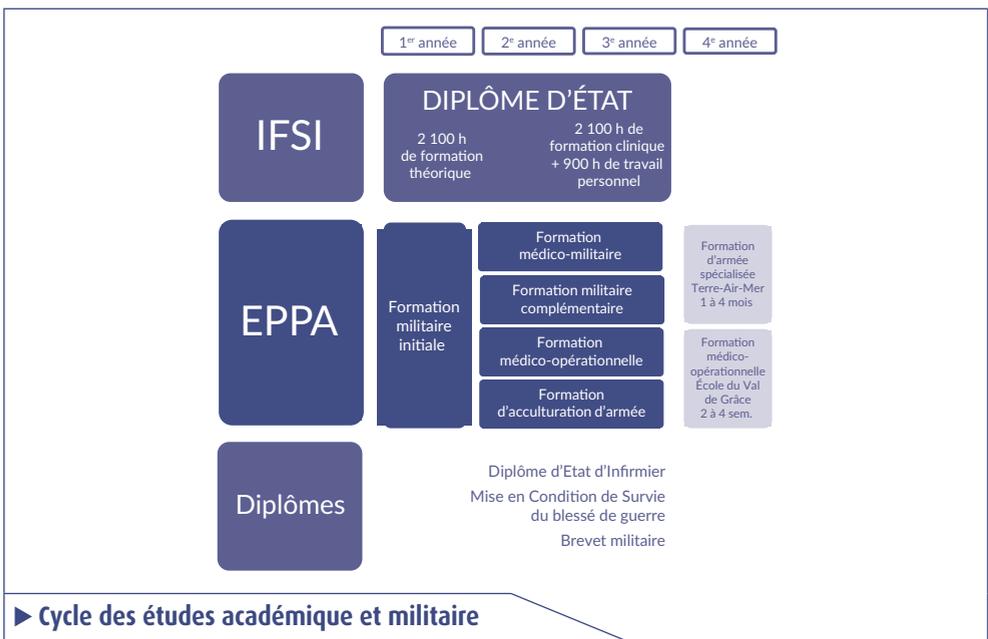
La validation d'une compétence se fait par la validation d'un savoir théorique (heures d'enseignement à l'IFSI) et pratique (en stage et parfois à l'IFSI).

L'étudiant en soins infirmiers est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluridisciplinaire.

À l'issue de la formation militaire et du cursus infirmier, les élèves sous-officiers obtiennent trois diplômes :

- diplôme d'État d'infirmier ;
- diplôme universitaire (DU) « Soins infirmiers en situation de catastrophe » ;
- Brevet de formation milieux et opérationnelle (BFMO).

2 Quelle est l'organisation des études ?



La formation infirmière est répartie entre des cours théoriques et des stages. Les cours théoriques sont réalisés soit par l'équipe enseignante soit par des intervenants extérieurs.

Les semaines de cours ou de stage sont des semaines de 35 heures.

L'ensemble de la formation se déroule sur 3 ans, soit six semestres de vingt semaines chacun. S'ajoute au cursus infirmier, une préparation militaire qui se déroule régulièrement, le soir et le week-end.

► La formation IFSI

Enseignements	Nombre d'heures
Enseignements théoriques obligatoires	1 800
Stages cliniques obligatoires	2 100
Suivi pédagogique, temps personnel guidé, supervision, travaux entre étudiants	300
Travail personnel	900
Total général	5 100

- Les **cours magistraux** (CM) sont des cours dont le contenu est plutôt « théorique », donnés par un enseignant au sein de l'IFSI.
- Les **travaux dirigés** (TD) sont des temps d'enseignement obligatoire. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, recherches, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Les TD permettent l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives et participatives.
- Les **travaux personnels guidés** (TPG) sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.

Semestres	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total
Cours Magistraux (CM)	231	126	118	109	116	50	750
Travaux Dirigés (TD)	234	183	177	187	184	85	1 050
Stages	175	350	350	350	350	525	2 100
CM + TD + Stage	640	659	645	646	650	660	3 900
Temps personnel guidé (TPG), supervision, suivi pédagogique, travaux entre étudiants	60	41	55	54	50	40	300
Temps de travail CM + TD + Stage + TPG	700	700	700	700	700	700	4 200
Charge de travail personnelle complémentaire estimée	100	150	150	150	150	200	900

Le référentiel de formation du diplôme d'État d'infirmier, présenté dans l'arrêté du 31 juillet 2009, est ainsi constitué de 36 matières de formation réparties entre 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente.

3 Comment s'effectue l'attribution de crédits européens ?

Le principe est l'affectation de 30 crédits par semestre de formation, soit 180 crédits au total pour les trois années d'études, répartis de la façon suivante :

- Enseignement en institut de formation : 120 ECTS, dont :
 - Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS ;
 - Sciences et rôles infirmiers : 66 ECTS ;
 - Unités d'Enseignement transversales : 12 ECTS ;
- Enseignement clinique en 7 stages : 60 ECTS.

4 Comment se déroule la formation clinique ?

La formation clinique est dispensée au moyen de 2 100 heures de stages (60 semaines de 35 heures) réparties comme suit :

- 15 semaines en 1^{re} année : 5 semaines sur le semestre 1 et 10 sur le semestre 2 ;
- 20 semaines en 2^e année : 10 semaines sur le semestre 3 et 10 sur le semestre 4 ;
- 25 semaines en 3^e année : 10 semaines sur le semestre 5 et 15 semaines sur le semestre 6.

Les stages sont organisés en majorité au sein des hôpitaux militaires ou des centres médicaux des armées, afin de développer l'adaptabilité des élèves à la spécificité de leur futur emploi au sein de l'institution militaire.

5 Comment serez-vous évalué au cours et à la fin de la formation infirmière ?

À la fin de ces trois années d'études, l'étudiant devra soutenir devant un jury un TFE (Travail de Fin d'Études). Ce TFE consiste en un écrit de 15 à 20 pages sur un thème en lien avec la profession infirmière, validé préalablement avec l'équipe enseignante.

Le Diplôme s'obtient par l'acquisition de 180 crédits européens. Le Diplôme obtenu à la fin du cursus est le Diplôme d'État Infirmier qui dépend du ministère des Solidarités et de la Santé. Depuis 2009, les trois ans d'études sont reconnus comme équivalant à une licence (Bac +3).

L'évaluation des connaissances théoriques se fait chaque semestre pour chaque Unité d'Enseignement.

L'évaluation des compétences en stage et des activités techniques est progressive. Elle est réalisée par un suivi individualisé à partir d'un portfolio qui mesure la progression de l'étudiant sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Pour les élèves exclus de l'école en cours de scolarité, à cause de l'insuffisance de leurs résultats au cours de la formation militaire ou de la formation d'infirmier, leur contrat militaire est tout simplement résilié.

6 Comment se fait le passage de 1^{re} en 2^e année et de 2^e en 3^e année ?

Passage en
2^e année

- soit validation des semestres 1 et 2
- soit validation des semestres 1 ou 2
- soit validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les 2 semestres et validation impérative de la compétence 3

Passage en
3^e année

- validation des semestres 1, 2, 3 et 4
- validation des semestres 1 et 2 et 3 ou 4
- validation des semestres 1 et 2 ainsi que 48 crédits sur 60 des semestres 3 et 4

Les étudiants de 1^{re} année, qui ne répondent pas aux critères de validation des semestres exigés et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2, sont admis à redoubler. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 59 de l'arrêté du 31 juillet 2009.

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers, après avis du conseil pédagogique. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

7 Pouvez-vous interrompre vos études ?

Les demandes de démission durant les études ne sont pas recevables en raison du contrat d'engagement signé lors de l'incorporation. L'accord de ces demandes est donc exceptionnel et implique le remboursement à l'État des années d'étude, soit environ 20 000 euros par année passée à l'école.

8 Dans quelles conditions se déroule la formation des élèves sous-officiers ?

Les élèves sont considérés dès leur incorporation comme des militaires engagés dans l'armée. Ils perçoivent une rémunération de l'ordre de 1 250 à 1 350 euros par mois.

Le cursus dure plus de 3 ans. La formation est gratuite. Elle s'organise sur des semaines entières, y compris le week-end.

Les élèves vivent en caserne et respectent un règlement intérieur strict. Ils participent à toutes les activités de l'école militaire : cérémonies, défilés, défis sportifs...

L'internat, généralement en chambre double, est obligatoire la première année sauf sur demande pour les élèves mariés, concubins ou bénéficiaires d'un pacs. L'externat est possible à partir de la deuxième année de formation.

Les repas sont pris au réfectoire sur des plages horaires précises.

1 Quel est le rôle d'un(e) infirmier(ère) militaire ?

De façon générale, les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

L'infirmier militaire exerce des missions similaires au sein de centres médicaux ou d'hôpitaux militaires ainsi qu'en opérations extérieures. Ils ont un statut particulier : militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées.

Il assure le suivi médical des militaires (soins, prévention, visite médicale d'aptitude, visite avant et après les OPEX – OPérations EXtérieures) et intervient aussi lors des missions d'entraînement et des OPEX.

Lors des OPEX, l'infirmier est affecté sur le terrain soit en infirmerie de campagne au profit de leur régiment, soit dans un GMC (Groupe médico-chirurgical), un HMC (Hôpital médico-chirurgical) ou une ACA (Antenne chirurgicale aérotransportable).

Il est important de rappeler que l'infirmier est aussi un militaire. Sur le théâtre d'opération, il participe aux mêmes activités que ses camarades de régiment : cérémonie des couleurs, exercice de tir au fusil d'assaut ou au pistolet automatique et entraînements sportifs.

Il est armé. Il peut être amené à se battre sur les zones de combat, à défendre sa vie et celle de ses camarades.

2 Quelle est la durée de l'engagement ?

Après les trois années d'études, les élèves diplômés signent un contrat de 6 ans avec le SSA (Service de santé des armées).

À l'issue de cette première période, l'infirmier militaire peut renouveler ou non son engagement. Dans ce dernier cas, il retourne à la vie civile.

3 Quels sont les modes d'exercice de l'infirmier militaire ?

On distingue :

- les infirmiers des forces qui exercent dans les services de santé des armées (marine, gendarmerie, armée de terre ou de l'air). Ils sont présents par exemple au sein des troupes alpines ou parachutistes, à bord des bâtiments ou de sous-marins, sur les bases aériennes ou lors des évacuations médicales aériennes. L'infirmier réalise, en lien avec

un médecin, les actes de biométrie (mesures de différents paramètres, ECG, dépistage visuel et/ou auditif...), actes paramédicaux (prises de sang et le suivi des vaccinations obligatoires). Il tient à jour les dossiers médicaux, participe à des actions de prévention (alimentation, hygiène...), assure un soutien sanitaire lors des manifestations (cérémonies...) et des entraînements ;

- les infirmiers des hôpitaux d'instruction militaire (HIA) sous statut MITHA qui assurent des soins aussi bien auprès des personnels militaires que des civils ;
- les infirmiers affectés en opérations extérieures (OPEX) qui prennent en charge les militaires blessés sur le terrain ou au sein d'un hôpital médico-chirurgical ou d'une antenne chirurgicale.

L'infirmier en OPEX basé en infirmerie de campagne est sur le terrain avec une unité militaire et exerce une mission de soutien sanitaire sur la base et lors des déplacements. Il prodigue les soins aux militaires sous l'autorité du médecin des armées. Il peut être amené à préparer un militaire blessé pour son rapatriement.

Affecté dans un hôpital de campagne (HMC ou GMC), il a un quotidien proche de celui de l'activité en HIA. Il assure l'accueil et l'orientation des malades et blessés, les soins, les rapatriements sanitaires...

4 Quelles sont les principales qualités de l'infirmier(ère) ?

L'infirmier doit posséder des qualités à la fois techniques, relationnelles et psychologiques.



*Faire preuve de compréhension et de compassion

En tant que militaire, il doit faire preuve de discipline et de dévouement. Il a l'esprit de corps et il est volontaire pour servir sa patrie. Il a le sens du courage et du dépassement de soi.

5 Quelles sont les évolutions de carrière possibles ?

Les infirmiers militaires ont des possibilités d'évolution de carrière, en montant en grade.

Après un temps d'expérience suffisant, ils peuvent prétendre à des formations spécialisées pour devenir infirmier anesthésiste, de bloc opératoire par exemple ou suivre l'enseignement de l'école des cadres.

Il existe deux autres spécialisations militaire : infirmier hyperbariste (marine) et infirmier convoyeur (armée de l'air).

Spécialisation	Conditions	Définition
Infirmier de Bloc IBODE	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir deux années d'expérience en qualité d'IDE. • Réussir le concours d'entrée de l'école. 	<p>Il a un rôle d'instrumentiste en remettant le matériel au chirurgien lors des interventions. Il est le garant de la bonne organisation du bloc et du respect des règles de stérilisation et reconditionnement du matériel. Il joue un rôle d'aide opératoire en pratiquant certains actes : aspiration, écarteurs...</p> <p>La formation dure 18 mois.</p>
Infirmier anesthésistes (IADE)		<p>Il dispense des soins en lien avec l'anesthésie, la réanimation et le traitement de la douleur. Il travaille en étroite relation avec le médecin anesthésiste.</p> <p>La formation dure 2 ans.</p>
Cadre de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir quatre années d'expérience en qualité d'IDE. • Réussir le concours d'entrée de l'école. 	<p>Le certificat de cadre de santé permet d'exercer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fonction de cadre de service hospitalier ou établissement/service du secteur privé ; • la fonction de formateur en Institut de Formation en Soins Infirmiers. <p>Le diplôme est délivré au bout de 10 mois de formation.</p>

6 Quel est le salaire d'un infirmier militaire ?

La rémunération d'un engagé MITHA correspond à celle des infirmiers hospitaliers à laquelle s'ajoute des primes spécifiques. Elle se calcule selon une grille indiciaire en vigueur.

Grade	Spécialité	1 ^{er} échelon	Dernier échelon
Grade 1	Infirmier diplômé d'État (IDE)	1 827 €	3 383 €
Grade 2			
Grade 3	Infirmier du bloc opératoire (IBODE)	2 183 €	3 580 €
Grade 1	Infirmier anesthésiste (IADE)	1 977 €	3 580 €
Grade 2			